

CONSEIL D'ECOLE
PROCES-VERBAL

REUNION du .Lundi 17 octobre 2022

maternelle

ECOLE élémentaire

 primaire

Adresser :

- 2 exemplaires à l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription

- 1 exemplaire au maire

	Nom	Fonction	Présent	Absent
Pour la municipalité				
Mr	Nigay	Mr le Maire	x	
Mme	Van Boxstael	Adjointe		X
Mr	Urcourt	Conseiller municipal		x
Pour les représentants de l'école				
Mme	Renard	Parent d'élève élu titulaire	x	
Mme	Leon-Prosper	Parent d'élève élu titulaire	X	
Mme	Ribeiro	Parent d'élève élu titulaire	X	
Mme	Rousseau	Parent d'élève élu titulaire	X	
Mme	Wuart	Parent d'élève élu titulaire	X	
Mr	Alizar	Parent d'élève élu titulaire	X	
Mme	Spira	Parent d'élève élu titulaire	X	
Mme	Pierre	Parent d'élève élu titulaire	X	
Mme	San Martin	Parent d'élève élu suppléant	X	
Mme	Verbrugge	Parent d'élève élu suppléant		excusée
Mme	Goncalves	Parent d'élève élu suppléant		X
Mme	Robache	Parent d'élève élu suppléant		X
Mr	Huet	Parent d'élève élu suppléant		excusé
Pour l'école				
Mme	Schinkler	Enseignante PS	X	
Mme	Bongrand	Enseignante MS	X	
Mme	Legrand	Enseignante MS		excusée
Mme	Leroy	Enseignante GS- CP	X	
Mme	Robache	Enseignante CP	X	
Mme	Lemaire	Enseignante CE1	X	
Mme	Anciaux	Enseignante CE2	X	
Mme	Léger	Enseignante CE2	X	
Mme	Guilbert	Enseignante CM1	X	
Mme	Tallon	Enseignante CM1-CM2	X	
Mme	Roussel	Atsem	X	
Mme	Simonini	Atsem	X	

Procès-verbal établi le 19 octobre 2022

Le président, directeur de l'école,

Nom : Mme Anciaux

Le secrétaire de séance,

Nom : Mme Schinkler

TITRE ET DEVELOPPEMENT

- heure de début de séance : 18h30 - heure de fin de séance : 20h40 Secrétaire de séance : Mme Schinkler

Merci à tous d'être présents et investis pour les élèves de cette école.

Lecture des questions des parents d'élèves dont les réponses seront apportées au fur et à mesure des sujets abordés.

• Présentation des nouveaux membres du conseil d'école

Pour les parents élus titulaires : Mme Spira, Mme Rousseau, Mme Leon-Prosper, Mr Alizar, Mme Wiart, Mme Renard, Mme Pierre, Mme Ribeiro et pour les parents élus suppléants : Mme San Martin, Mme Verbrugge, Mr Huet, Mme Goncalves et Mme Robache.

Pour les enseignants : Mme Schinkler, Mme Bongrand et Mme Legrand, Mme Leroy, Mme Robache, Mme Lemaire, Mme Anciaux et Mme Léger, Mme Guilbert et Mme Tallon.

• Rappel des attributions du conseil d'école : le conseil d'école vote le règlement intérieur et établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il peut donner son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions concernant la vie de l'école. Les questions à rajouter doivent être données 3 jours avant le conseil sinon elles seront traitées au prochain conseil d'école.

Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux réunions mais ils n'ont droit de voter qu'en l'absence du parent titulaire: jamais plus de parents votants que de classes dans l'école. C'est le directeur d'école qui préside le Conseil d'école et donc qui mène les débats, distribue la parole, organise le vote si besoin. C'est le directeur qui rédige le procès-verbal (compte-rendu) de la séance, qui le signe et qui le fait contre-signer après accord, par le secrétaire-adjoint qui aura été désigné en début de séance. Le secrétaire adjoint est pour ce soir Mme Schinkler.

• Présentation des résultats des élections des parents d'élèves

Cette année, Mme Anciaux remercie Mme Rousseau, Mr Huet et Mme Wiart qui ont aidé à la préparation du matériel de vote et étaient présents au dépouillement.

Nombre d'inscrits : 285 ; Nombre de votants : 163 ; Nombre de bulletins blancs ou nuls : 21

Nombre de suffrages exprimés (S) : 142; Taux de participation : 57.19%.

Résultats : Nombre de sièges à pourvoir (N) : 8 ; Quotient (S/N) : 17.75.

• Vote du règlement intérieur de l'école

Lecture du règlement intérieur. Mme Pierre pense que suite à l'installation d'un portique à vélos dans l'école, le règlement doit être modifié. Il est ajouté la phrase suivante : « **Il est interdit aux élèves de se déplacer en vélo dans l'enceinte de l'école, sauf projet exceptionnel** ». Mme Guilbert souligne que certains élèves emmènent des jouets à l'école et que cela lui pose problème en classe. Les enfants pouvant s'amuser avec des jouets en récréation, il est décidé de ne pas en interdire l'apport à l'école. Toutefois, une phrase est ajoutée au règlement : « **L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets personnels.** »

Vote du nouveau règlement : 17 voix POUR / 1 voix CONTRE. Il est adopté. Il sera transmis aux parents via l'ENT et un accusé de réception/lecture à signer sera transmis par la pochette de liaison.

• Organisation pédagogique de l'école

PS	MS	GS/CP	CP	CE1	CE2	CM1	CM1/ CM2
25	23	15+6 =21	23	22	28	24	7+17= 24
Mme Schinkler	Mme Bongrand Mme Legrand	Mme Leroy	Mme Robache	Mme Lemaire	Mme Anciaux Mme Léger	Mme Guilbert	Mme Tallon

Mme Anciaux, la directrice, est déchargée le lundi et un jeudi sur 3 cette année.

Une moyenne de 24 élèves par classe, les effectifs se maintiennent. Il en est de même pour l'an prochain puisqu'il y aura 17 élèves partant en 6^{ème} et 18 élèves prévus en PS.

La municipalité emploie deux atsems : Mme Roussel est rattachée à la classe de Mme Schinkler (PS) et aide aux préparations de Mme Leroy (GS/CP). Mme Simonini est rattachée à la classe de Mme Bongrand (MS) et aide également Mme Leroy ponctuellement.

Il est important d'être connecté à l'ENT one. Mme Anciaux rappelle que l'ensemble des informations relatives à l'école sont désormais diffusées via cet ENT et qu'elle est disponible pour aider les parents qui auraient des problèmes à s'y connecter.

Questions des parents : Est-il possible s'il vous plaît de diffuser sur l'ENT et afficher au portail les coordonnées des parents d'élèves élus ?

Cette adresse mail sera diffusée aux parents d'élèves comme demandé. Mme Rousseau se chargera d'envoyer l'adresse à Mme Anciaux ainsi que les informations que les parents d'élèves élus souhaitent transmettre à l'ensemble des parents d'élèves.

- **Actualisation du projet d'école**

Le projet d'école doit être refait cette année. Actuellement, les enseignantes continuent les actions de l'an passé et en proposent des nouvelles :

- Pour l'embellissement de l'école : par une action jardinage devant le bureau fait et entretenu par la classe de Mme Tallon. Mme Anciaux demande à M. le Maire s'il est possible que les services techniques arrosent durant des vacances scolaires. Il prend note. 270€ euros ont été dépensés sur la coopérative générale de l'école pour cette action. Il n'y a toujours pas de jardinières dans la cour de maternelle comme nous en avons parlé aux derniers conseils d'école. Une partie des nouveaux espaces devant le nouveau bâtiment seront aussi investis par l'école. Mme Anciaux en fournira le plan en mairie.
- Pour les outils communs : la pochette de liaison (commune à toute l'école), l'ENT one, et pour les élèves du CP au CM2 un porte-clé avec les mémos utiles qui évoluera au fil des niveaux.
- L'école participera à la journée du harcèlement le 18 novembre. Dans chaque classe, un temps sera consacré à ce thème précis.
- L'école participera aussi à la commémoration du 11 novembre avec la municipalité (lecture de textes, chant de la Marseillaise et dessins qui seront exposés dans la salle du Conseil à la mairie) : du CP au CM2. Cette action est facultative pour les élèves car hors temps scolaire. Les enseignantes demanderont aux parents d'informer de la présence de leur enfant ce jour là (surtout qu'une collation leur est prévue par la municipalité après l'hommage).
- L'école (de la GS au CM2) a participé à l'opération « Nettoyons la nature » et continue ce projet dans la cour de récréation, chaque semaine une classe est en charge de nettoyer la cour de récréation.
- Toutes les classes, de la PS au CM2, ont participé au défi départemental « Marche, cours et sois endurant » et continue à faire des randonnées régulières pour les classes de maternelle.
- Cette année : la classe de CE2 a un projet artistique et culturel autour du cirque. Deux intervenants cirque viennent 8 fois 1h30 d'octobre à décembre (association La Batoude à Beauvais). Les élèves iront voir un spectacle de cirque au Mégarama de Chambly au mois d'avril. Le financement de ce projet : les interventions cirque (1380 euros environ) est le suivant : 571 euros donnés par la mairie de Chambly (en partenariat avec le moulin de Chambly), 500 euros (normalement donnés par l'éducation nationale) et le reste est financé par la coopérative de classe. C'est pourquoi il a été demandé le financement du bus à la mairie exceptionnellement. M. le Maire informe que cela a été accepté par le conseil municipal. Le montant des entrées au spectacle sera demandé aux parents (3.50 euros).
- L'association « Picardie lait » interviendra aussi à l'école sur deux jours pour animer des ateliers autour du lait, du fromage et du petit déjeuner ; toutes les classes y auront le droit.
- En élémentaire, un « quart d'heure de lecture » a été instauré tous les mardis de 14h45 à 15h.
- Des élèves de CM1 iront lire des albums aux plus petits (classe de MS et CP)
- Les élèves de CM2 ont bénéficié de l'intervention de la gendarmerie le 30 septembre pour passer le permis vélo. Les gendarmes ne sont pas passés l'an dernier car ils n'ont pas réussi à joindre l'école (ligne coupée puis non mise à jour du nouveau numéro de téléphone dans toutes les bases, y compris celle de l'Education Nationale).

Question des parents : lors de la réunion d'informations des élections des parents d'élèves, un parent nouvellement élu a demandé l'installation d'un portique pour ranger les vélos. Le portique a été installé. Est-il utilisé ? Comment les enfants vont se répartir le rangement des vélos ?

Le portique a été installé mercredi 12/10 et Mme Anciaux en a été informée ce jour-là par la municipalité. Pour le moment, étant donné que c'est un portique pour 4 vélos et qu'il a été placé dans l'herbe, la directrice a privilégié les CM2 qui ont passé leur permis vélo pour y accéder. Cela donne un sens encore plus fort à ce permis et cette action. M. Alizar estime qu'il est préférable de ne pas encourager la venue des enfants à l'école en vélo pour des raisons de sécurité routière.

▪ **Présentation du matériel pédagogique utilisé dans les classes :**

Au CP, la méthode de lecture est « Taoki » et en maths, c'est « Vivre les maths ».

Question des parents : En classe de CP, des nouveaux livres ont été commandés pour l'apprentissage de la lecture, pouvez-vous nous indiquer s'il vous plaît le délai pour les recevoir ?

Les livres ont été livrés fin septembre mais ils ne seront distribués qu'à la rentrée des vacances d'octobre. Les enseignantes ont décidé de les couvrir elles-mêmes car cela n'est pas toujours fait par les familles malgré leur demande. Ce sont des livres qui « voyagent » beaucoup entre l'école et la maison. Il faut donc bien les protéger. En attendant, les élèves travaillent sur l'ancienne édition. Mme Anciaux demande à M. le Maire si la bibliothécaire pourrait fournir le papier manquant pour finir de couvrir les livres. Il acquiesce sous réserve que la bibliothécaire en dispose.

Au CE1, les manuels utilisés sont « Outils pour les maths » et « Outils pour le français »

Au CE2: manuels utilisés sont « Outils pour les maths » et « Outils pour le français » et en plus cette année deux méthodes fonctionnant avec des parcours « 1,2,3 parcours math » et « parcours EDL » afin d'accentuer la différenciation car certains élèves ne savent pas lire.

CM1: En math : « Nouveaux outils pour les maths » et « Grammaire au jour le jour »

CM2 : en math, c'est « j'aime les maths » et « Pop » en français. En CM1 « Eurêka »

En sciences : Questionner le monde au cycle 2, la mallette pédagogique « matière et énergie » pour toute l'école.

En espace et temps : espace / temps au cycle 2 des éditions SED et citadelle pour les CE2 de chez Hatier.

En géographie, Histoire et Education Morale et civique pour les CM1 et CM2: la collection Magellan. Les enseignantes essayent de renouveler les manuels petit à petit car ils vieillissent.

▪ **Consignes de sécurité à tenir en cas d'alerte Plan Particulier de Mise en Sureté**

Une fiche récapitulative sera transmise aux parents.

Lecture de la fiche « les bons réflexes en cas d'accident majeur en cas d'alerte. »

Durant cette année scolaire, nous devons procéder à trois exercices dont un avant les vacances d'octobre. Nous avons déjà effectué une alerte incendie qui doit être faite dans le premier mois qui suit la rentrée des classes et une alerte PPMS confinement (scénarisée). Une autre alerte incendie sera faite dans l'année ainsi qu'une alerte PPMS intrusion quand la nouvelle entrée sera effective (suite à la construction du nouveau bâtiment scolaire).

▪ **La charte de la laïcité**

Lecture de la Charte. Une version pour enfants existe et des articles de cette charte seront étudiés dès le CE2. Un hommage à Samuel Paty a été rendu en CM2 le vendredi 15/10. Les élèves ont pu écrire des textes sur le thème de la liberté.

▪ **Bilan des évaluations nationales au CP, au CE1 et au CE2**

Les enseignantes ont fait passer les évaluations nationales de CP et de CE1 en français et en mathématiques. Les enseignantes ont saisi les réponses des élèves sur une application sans les corriger. Les résultats ont été transmis aux parents.

Au CP, les résultats sont plutôt homogènes. Les quelques élèves en difficulté étaient déjà identifiés et suivis en APC. Une deuxième évaluation aura lieu en février au CP.

Pour les CE1, les items les moins bien réussis en mathématiques concernaient toujours le fait de « positionner un nombre sur une droite non graduée » (exercice modifié cette année en CP avec la droite graduée, qui n'a posé aucun problème aux élèves) ainsi que l'addition/soustraction. En français : l'écriture des syllabes et la lecture à voix haute. Les élèves fragiles étaient également déjà identifiés.

Les CE2 ont passé une évaluation de lecture fluence. On leur demandait de lire rapidement un texte. Les résultats sont très hétérogènes.

Cette année, les GS ont également dû passer des évaluations départementales. Elles sont apparues très chronophages et peu adaptées en début de GS. Sans l'aide de ses collègues de maternelle, Mme Leroy indique qu'elle n'aurait pas pu les faire passer à ses élèves. De plus, après avoir rentré les résultats informatiquement, elle n'a obtenu qu'un simple « merci d'avoir participé ». L'équipe enseignante s'interroge sur le bienfondé de cette évaluation.

▪ **Les activités aquatiques**

La classe de CM2 va à la piscine pendant le premier trimestre du 12/09/22 au 12/12/22.

Les classes de CE1 et CE2 iront à la piscine au deuxième trimestre du 03/01/23 au 31/03/23.

Pas de piscine pour les CP cette année à cause d'un problème de créneau horaire à la piscine de Chambly. Les responsables sont en train de réfléchir à des stages condensés sur quelques semaines.

▪ **Les langues vivantes**

L'anglais est enseigné dans les classes élémentaires à partir du CP. En CP, CE1 et CE2 l'apprentissage est essentiellement oral.

▪ **Les activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Elles ont débuté au mois de septembre ; elles peuvent prendre différentes formes : une aide méthodologique, une aide pour pallier aux difficultés scolaires ou des projets (ex : lecture à voix haute de grands aux plus petits, théâtre). Elles ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 pour les élèves d'élémentaire et de 16h30 à 17h pour les élèves de maternelle. L'enseignante le propose à certains élèves en fonction de ses objectifs et les parents peuvent accepter ou refuser que leur enfant y participe. Ils en sont informés par le biais de la pochette de liaison. Les APC de la classe de CE2 sont assurées par Mme Léger car Mme Anciaux en est déchargée.

▪ **Modalité des activités physiques quotidiennes**

Sur le temps périscolaire : Le midi, il y a 2 services de cantine. Les élèves qui ne mangent pas sont invités à faire des activités physiques dehors (quand le temps le permet).

A l'école : En maternelle, les APQ ne sont pas obligatoires mais des randonnées sont désormais régulièrement organisées. En élémentaire, des jeux de cour ont été ajoutés en plus du foot et du basket : jeux d'adresse, ping-pong, cordes à sauter etc... Il y a un planning pour que toutes les classes aient accès aux différents ateliers. Du nouveau matériel de sport a également été acheté avec la coopérative générale (400 euros) pour organiser des séances courtes d'activités physiques en dehors des séances d'éducation physiques et sportives.

▪ **Bilan de la coopérative scolaire**

Mme Guilbert indique que tous les parents n'ont pas encore rendu l'enveloppe de coopérative et qu'elle ne peut donc pas donner le montant des participations des parents pour le moment. Il est rappelé que même s'ils ne souhaitent pas participer, il est nécessaire de rendre le papier qui est une pièce comptable.

La fête de l'école a rapporté 322€ (22€ pour le panier garni – déduction faite du coût du panier de 100€- et 300€ pour la vente des programmes).

▪ **La bibliothèque**

Mme Hauviller est présente le jeudi matin pour accueillir les classes. Les enseignantes remercient à nouveau cette personne bénévole qui fait preuve de beaucoup de disponibilité, de bienveillance et de

professionnalisme. Les classes de la PS au CM2 iront à la bibliothèque. Les classes maternelle n'emprunteront pas de livres car les enfants ne sont pas soigneux.

▪ **Point sur les travaux réalisés et à venir**

La classe de Mme Tallon a été repeinte et les poteaux sous le préau ont été réparés.

Des films d'isolation thermique ont été installés en maternelle.

Le déménagement de la classe de CE2 dans les nouveaux locaux aura lieu en janvier 2023.

M. le Maire indique que les 2 chaudières de l'école seront changées pendant les vacances d'octobre et que le sol de la salle de jeux en maternelle sera changé durant les vacances d'hiver.

Question des parents d'élèves : Quelle est la date de mise en service du chauffage à l'école ?

=> le 27 septembre

▪ **Les budgets**

La municipalité alloue à l'école 50 euros par élève.

Pour les photocopieurs : Les photocopies et l'entretien du Hp sont pris en charge à 100% par la mairie soit 2350 euros. L'entretien du Toshiba est pris à 50 % par la mairie et les autres 50% sur le budget alloué à l'école : 598 euros. Les photocopies faites sur le Toshiba sont payées intégralement avec le budget alloué à l'école soit cette année 300 euros.

M. le Maire précise que la commune d'Ercuis consacre un budget de 135€/enfant annuellement (comprenant les transports scolaires, le cadeau de Noël en maternelle, la sortie de fin d'année pour les élémentaires, les imprimantes, le matériel pédagogique).

▪ **Noël**

Le chocolat chaud aura lieu comme d'habitude en deux services comme d'habitude le vendredi 16 décembre 2022. Pour la distribution des cadeaux, elle aura lieu dans la salle des fêtes. Après quelques chansons des enfants, les cadeaux seront remis par le Père Noël et les ATSEMS. Les parents seront conviés à ce moment festif. Mme Anciaux demande s'il est possible d'installer une petite estrade pour ce jour là afin que les enfants soient visibles de tous dans la salle. M. le Maire prend note.

L'association « La Récré » proposera un spectacle le 8 décembre (le matin pour les classes de maternelle et les CP, l'après-midi pour les classes élémentaires). Mme Renard précise que ce spectacle coûte 1500€ à l'association.

▪ **Les dates des conseils d'école**

Vendredi 3 mars (18h) et vendredi 16 juin à 18h30.

▪ **Autres questions des parents d'élèves**

La photo des classes 2022 : Concernant la photo de classe serait-il possible de revenir à l'ancienne mise en forme ? En effet, les photos avec les boîtes et le fond blanc sont de moins bonne qualité et ne permettent pas une visibilité nette des visages des enfants.

Les enseignantes ont également remarqué ces défauts et il est prévu de revenir à l'ancienne version de photographie collective. La société OSEDIS, déjà sollicitée pour les photos individuelles et qui donne satisfaction aux parents, sera le prestataire choisi.

Y'a t il la possibilité de financer des projets tels que :

Permis piéton : Mme Pierre indique qu'elle pensait au permis vélo qui est de nouveau en place cette année.

Boîte aux lettres pour les parents d'élèves. : Mme Anciaux demande à M. le Maire si les boîtes aux lettres situées actuellement dans l'enceinte de l'école pourraient être déplacées sur le grillage de la nouvelle entrée (en effet, leur position actuelle ne permet pas ni au facteur ni aux parents d'élèves d'y accéder en dehors des heures d'ouverture de l'école).

Action scolaire comme vente de chocolats, gourdes, goodies... pour pouvoir financer des projets scolaires que les maîtresses pourraient avoir. : Mme Anciaux indique que les enseignantes organisent déjà une vente de chocolats pour Noël et la vente des photos. Elles ne sont pas contre une 3^{ème} vente dans l'année si elles reçoivent l'aide des parents d'élèves.

Une manifestation pour les enfants (journée école en fête par exemple) autre que la kermesse : La discussion tourne très vite autour de la kermesse, point qui n'était pas à l'ordre du jour et sera donc évoqué lors d'un prochain conseil d'école.